

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2023

**Présents :** SAUBER François, THILL Jessie, DONNERSBACH Alex, FEIDT Michel, WEINS Alain, COURTE-WOLDE Henoké, SCHANCK Laurent, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, ARENDT Guy, BREUER Romain, SCHALTZ Aline, KRECKÉ-MARDETSCHLÄGER Helga

## 1. Déclaration du collège échevinal

Le bourgmestre François Sauber présente la déclaration du collège échevinal. La discussion de la déclaration aura lieu dans la prochaine séance du conseil communal.

## 2. Commissions communales

- a) À l'unanimité, le conseil approuve la création des commissions consultatives communales suivantes :
- commission des bâties et de l'aménagement ;
  - commission de l'économie, du commerce et du tourisme (y inclus jumelage et Raschpétzer) ;
  - commission de la culture ;
  - commission de la mobilité et de la circulation ;
  - commission du climat et de l'environnement ;
  - commission de l'égalité des chances ;
  - commission de la famille, des personnes en situation d'handicap, du troisième âge et sociale ;
  - commission de la jeunesse, de l'enfance et des infrastructures pour jeunes ;
  - commission des sports et des loisirs ;
  - commission communale du vivre-ensemble interculturel.
- b) À l'unanimité, le conseil approuve un nouveau règlement régissant le fonctionnement des commissions communales consultatives.
- c) À l'unanimité, le conseil abroge le règlement concernant le fonctionnement et la composition du comité de jumelage.

## 3. Concessions au cimetière

Le conseil accorde à l'unanimité une concession au cimetière aux personnes suivantes :

- Madame Yuen Wingka de Bereldange,
- Monsieur Jean-Marc Scheer de Hagen,
- Madame Karine Roubaud de Bereldange,
- Monsieur et Madame Yvan Langlais-Grandgenet de Helmsange.

## 4. Organisation scolaire 2023-2024

À l'unanimité, le conseil approuve l'organisation scolaire 2023-2024 pour l'école fondamentale de Walferdange, telle qu'elle a été modifiée et complétée après son approbation dans la séance du 23 mai 2023.

## 5. Office social : compte 2021

Le compte d'exécution du budget de l'office social de l'exercice 2021 se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
<b>Total des recettes</b>	<b>687 177,08 €</b>	--
<b>Total des dépenses</b>	<b>681 120,40 €</b>	--
<b>Boni propre à l'exercice</b>	<b>6 056,68 €</b>	--
<b>Boni du compte de 2020</b>	--	<b>18 668,01 €</b>
<b>Boni général</b>	<b>6 056,68 €</b>	<b>18 668,01 €</b>

Le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2021 de l'office social sont approuvés à l'unanimité.

## 6. Modifications budgétaires

À l'unanimité, le conseil approuve plusieurs modifications du budget ordinaire de l'exercice 2023 au montant total de 340 000 € pour des recettes nouvelles (recettes en plus ou dépenses en moins) et de 321 300 € pour des dépenses nouvelles (dépenses en plus ou recettes en moins).

## 7. Décompte de travaux extraordinaires

À l'unanimité, le conseil approuve le décompte des travaux extraordinaires pour la construction de 5 maisons unifamiliales à caractère social à Bereldange au montant de 2 235 237,97 € TTC.

# KURZBERICHT ÜBER DIE GEMEINDERATSSITZUNG VOM 3. OKTOBER 2023



**Anwesend:** SAUBER François, THILL Jessie, DONNERSBACH Alex, FEIDT Michel, WEINS Alain, COURTE-WOLDE Henoké, SCHANCK Laurent, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, ARENDT Guy, BREUER Romain, SCHALTZ Aline, KRECKÉ-MARDETSCHLÄGER Helga

## 1. Antrittserklärung des Schöffenrates

Bürgermeister François Sauber erläutert die vom Schöffenrat vor-gelegte Antrittserklärung. Die Diskussion dieser Antrittserklärung wird in der nächsten Gemeinderatssitzung stattfinden.

## 2. Gemeindekommissionen

- a) Einstimmig genehmigt der Rat die Bildung folgender beratender Gemeindekommissionen:
- Kommission für Bauten und Raumplanung
  - Kommission für Wirtschaft, Handel und Tourismus (inkl. Städtepartnerschaften und Raschpétzer)
  - Kommission für Kultur
  - Kommission für Mobilität und Verkehr
  - Kommission für Klima und Umwelt
  - Kommission für Chancengleichheit
  - Kommission für Familie, Menschen mit Behinderungen, Senioren und Soziales
  - Kommission für Jugend, Kinder und Jugendeinrichtungen
  - Kommission für Sport und Freizeit
  - Gemeindekommission für interkulturelles Zusammenleben
- b) Einstimmig genehmigt der Rat ein neues Reglement über die beratenden kommunalen Kommissionen.
- c) Einstimmig hebt der Rat das Reglement über die Arbeitsweise und Zusammensetzung des Partnerschaftskomitees auf.

## 3. Grabkonzessionen

Der Rat genehmigt einstimmig Grabkonzessionen für folgende Personen:

- Frau Yuen Wingka aus Bereldingen
- Herr Jean-Marc Scheer aus Hagen
- Frau Karine Roubaud aus Bereldingen
- Herr und Frau Yvan Langlais-Grandgenet aus Helmsingen

## 4. Schulorganisation 2023/2024

Einstimmig genehmigt der Rat die Schulorganisation 2023/2024 für die Grundschule von Walferdingen, so wie sie nach der Abstim-mung vom 23. Mai 2023 umgeändert und vervollständigt wurde.

## 5. Sozialamt: Jahresabrechnung 2021

Die Jahresabrechnung in Ausführung des Budgets für das Haus-haltsjahr 2021 des Sozialamtes stellt sich wie folgt:

	Ordentl. Haushalt	Außerordentl. Haushalt
<b>Einnahmen gesamt</b>	<b>687.177,08 €</b>	--
<b>Ausgaben gesamt</b>	<b>681.120,40 €</b>	--
<b>Überschuss Rechnungsjahr</b>	<b>6.056,68 €</b>	--
<b>Überschuss Jahresrechnung 2020</b>		<b>18.668,01 €</b>
<b>Überschuss</b>	<b>6.056,68 €</b>	<b>18.668,01 €</b>

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung des Geschäfts-jahres 2021 des Sozialamtes wird einstimmig genehmigt.

## 6. Abänderungen des Gemeindebudgets

Einstimmig genehmigt der Rat mehrere Abänderungen des ordentlichen Haushalts des Gemeindebudgets 2023 über einen Gesamt-betrag von 340.000 € für neue Einnahmen (Mehreinnahmen oder Minderausgaben) und 321.300 € für neue Ausgaben (Mehraus-gaben oder Mindereinnahmen).

## 7. Abnahmeverhandlung

Einstimmig genehmigt der Rat die Abnahmeverhandlung der außerordentlichen Arbeiten für den Bau von 5 Einfamilienhäusern mit sozialem Charakter über einen Betrag von 2.235.237,97 € TTC.

## 8. Fixation de prix de vente pour 2024

- a) À l'unanimité, le conseil fixe le prix de vente pour 2024 du bois de chauffage provenant des forêts de la commune à 69,44 € HTVA (env. 75,00 € TTC / 8 % TVA) par stère et les frais de livraison « bord de trottoir » à 40,00 € TTC par stère. Le prix de vente du bois énergie est fixé à 46,30 € HTVA (env. 50,00 € TTC / 8 % TVA) par m<sup>3</sup>.
- b) À l'unanimité, le conseil fixe les tarifs en relation avec l'« Aktiouen Bongert » pour 2024 comme suit :
  - Plantation d'un arbre fruitier à haute tige : 12 € par arbre
  - Coupe d'un arbre fruitier de moins de 10 ans : 12 € par arbre

## 9. Taux d'impôt pour l'an 2024

- a) Les taux de l'impôt foncier pour l'année 2024 sont, à l'unanimité, fixés comme suit (mêmes taux que pour 2023) :
 

A propriétés agricoles	: 400 %
B1 constructions industrielles et commerciales	: 600 %
B2 constructions à usage mixte	: 400 %
B3 constructions à autres usages	: 200 %
B4 maisons unifamiliales, maisons de rapport	: 200 %
B5 immeubles non bâties autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	: 400 %
B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	: 400 %
- b) Le taux de l'impôt commercial est fixé à l'unanimité à 260 % (même taux que précédemment).

## 10. Contrats

- a) À l'unanimité, le conseil approuve le contrat entre le collège échevinal et l'Administration communale de la Ville de Luxembourg relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un système de vélos en libre-service.
- b) À l'unanimité, le conseil approuve la convention de mise en œuvre Pacte logement 2.0 signée entre le collège échevinal et le ministère du Logement.
- c) À l'unanimité, le conseil approuve la convention de mise à disposition d'un immeuble sis à Helmsange, 19, route de Diekirch, à l'association sans but lucratif Life a.s.b.l.

## 11. Autorisation d'ester en justice

À l'unanimité, le conseiller Alex Donnersbach n'ayant pas participé au vote, le conseil accorde une autorisation d'ester en justice au collège échevinal en vue de pouvoir faire appel contre un jugement du Tribunal administratif concernant le recours en annulation dirigé contre une autorisation pour la construction d'une maison unifamiliale jumelée dans la rue Paul Elvinger à Helmsange.

## 12. Projet d'aménagement particulier

À l'unanimité, le conseiller Laurent Schanck n'ayant pas participé au vote, le conseil approuve le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Hannert Schreinesch-Gaart » portant sur des terrains situés dans la rue des Pommiers à Helmsange, présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils pour le compte de la société « COHEHO S.à.r.l. » et visant la modification des accès à plusieurs lots ainsi que la modification d'une maison unifamiliale isolée en une maison bifamiliale isolée.

## 13. Modification ponctuelle du plan d'aménagement général

Le conseil décide à l'unanimité d'entamer la procédure de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Walferdange actuellement en vigueur concernant des fonds sis à Helmsange, aux lieux-dits « rue Prince Henri » et « rue de l'Armistice ».

## 14. Dénomination d'une rue

À l'unanimité, le conseil décide de conférer aux rues aménagées à la suite de l'exécution du plan d'aménagement particulier « Im Grund » à Bereldange le nom de « am Gronn ».

## 15. Règlements de circulation

À l'unanimité, le conseil modifie le règlement communal de circulation dans la rue am Stengber à Helmsange et dans la route de Luxembourg à Bereldange.

## 8. Festlegung von Verkaufspreisen für 2024

- a) Einstimmig legt der Rat den Verkaufspreis von Brennholz aus dem Gemeindewald für das Jahr 2024 auf 69,44 € ohne MwSt. (etwa 75,00 € MwSt. 8 % inklusive) pro Ster und die Gebühr für die Lieferung „Bordsteinkante“ auf 40 € TTC pro Ster fest. Der Verkaufspreis von Energielangholz wird auf 46,30 € ohne MwSt. (etwa 50,00 € MwSt. 8 % inklusive) pro m<sup>3</sup> festgelegt.
- b) Einstimmig legt der Rat die Gebühren für die „Aktiouen Bongert“ für das Jahr 2024 wie folgt fest:
  - Pflanzen eines Hochstammobstbaumes: 12 € pro Baum
  - Schneiden eines Obstbaumes von weniger als 10 Jahren: 12 € pro Baum

## 9. Steuerhebesätze für 2024

- a) Die Steuerhebesätze der Grundsteuer für das Jahr 2024 werden einstimmig wie folgt festgelegt (gleiche Hebesätze wie für 2023):
 

A Ackerland	: 400 %
B1 Gebäude für Industrie und Handel	: 600 %
B2 gemischte Gebäude	: 400 %
B3 andere Gebäude	: 200 %
B4 Wohnhäuser	: 200 %
B5 unbebaute Grundstücke, außer Bauplätze für Wohnhäuser	: 400 %
B6 Bauplätze für Wohnhäuser	: 400 %
- b) Der Steuerhebesatz für die Gewerbesteuer wird einstimmig auf 260 % festgelegt (wie bisher).

## 10. Verträge

- a) Einstimmig genehmigt der Rat den Vertrag zwischen dem Schöffenkollegium und der Gemeindeverwaltung der Stadt Luxemburg über die Bereitstellung, Installation, Wartung und den Betrieb eines Fahrradverleihsystems in Selbstbedienung.
- b) Einstimmig genehmigt der Rat die Umsetzungsvereinbarung Wohnungspakt 2.0, die zwischen dem Schöffenkollegium und dem Ministerium für Wohnungsbau unterzeichnet wurde.
- c) Einstimmig genehmigt der Rat die Konvention über die Bereitstellung eines Gebäudes in Helmsingen 19, Route de Diekirch an die Vereinigung ohne Gewinnzweck Life asbl.

## 11. Genehmigung um vor Gericht aufzutreten

Einstimmig, wobei Rat Alex Donnersbach nicht an der Abstimmung teilgenommen hat, erteilt der Rat dem Schöffenkollegium eine Klagegenehmigung, um gegen ein Urteil des Verwaltungsgerichts bezüglich der Nichtigkeitsklage gegen eine Genehmigung für den Bau eines Einfamilien-Doppelhauses in der Rue Paul Elvinger in Helmsingen Berufung einlegen zu können.

## 12. Teilbebauungsprojekt PAP

Einstimmig, wobei Rat Laurent Schanck nicht an der Abstimmung teilgenommen hat, genehmigt der Rat das Projekt zur punktuellen Änderung des Teilbebauungsplans „Hannert Schreinesch-Gaart“, der sich auf Grundstücke in Helmsingen in der Rue des Pommiers bezieht und vom Ingenieurbüro BEST Ingénieurs-Conseils im Auftrag der Gesellschaft „COHEHO Sàrl“ vorgelegt wurde. Ziel ist die Änderung der Zufahrten zu mehreren Grundstücken sowie die Änderung eines freistehenden Einfamilienhauses in ein freistehendes Zweifamilienhaus.

## 13. Punktuelle Änderung des allgemeinen Bebauungsplans

Der Rat beschließt einstimmig, das Verfahren zur punktuellen Änderung des allgemeinen Bebauungsplans einzuleiten für Grundstücke gelegen in der „Rue Prince Henri“ und in der „Rue de l'Armistice“ in Helmsingen.

## 14. Benennung einer Straße

Einstimmig beschließt der Rat, den Straßen die durch die Umsetzung des Teilbebauungsplans „Im Grund“ in Bereldingen entstanden sind, den Namen „am Gronn“ zu geben.

## 15. Verkehrsreglemente

Einstimmig ändert der Rat das kommunale Verkehrsreglement ab in der Rue Am Stengber in Helmsingen und in der Route de Luxembourg in Bereldingen.

**16. Création d'un poste**

À l'unanimité, le conseil crée un poste de salarié à tâche intellectuelle à plein-temps pour les besoins du service de protection des données et d'archivage.

**16A. Agressions dans les transports en commun et des lieux publics**

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet. Le rapport complet comprenant les questions et les réponses peut être consulté sur le site Internet de la commune <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/>

**17. Séance non publique**

**16. Schaffung eines Postens**

Der Rat schafft einstimmig eine Vollzeitstelle für einen Angestellten mit intellektueller Aufgabe für die Abteilung für Datenschutz und Archivierung.

**16A. Aggressionen in öffentlichen Verkehrsmitteln und an öffentlichen Orten**

Bürgermeister François Sauber beantwortet mehrere schriftliche Fragen der Räte der Fraktion DP Walfer zu diesem Thema. Der vollständige Bericht mit den Fragen und den Antworten kann auf der Internetseite der Gemeinde <https://walfer.lu/publications/rapports-conseil-communal/> nachgelesen werden.

**17. Geheimsitzung**

DP Sektioun Walfer  
B.P. 39  
L-7201 Bereldange

Walferdange, le 30 septembre 2023

Au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

**Agressions dans les transports en communs et des lieux publics**

Nous avons appris que, depuis plusieurs semaines, des groupes de personnes se montrent assez agressifs dans les lieux publics de la commune, ainsi qu'aux arrêts de bus et à la gare, et qu'ils s'en prennent verbalement aux passants. En outre, il est de plus en plus souvent rapporté que ces groupes de personnes s'en prennent également aux passagers des bus qui traversent Walferdange. Il en résulte une certaine peur et un malaise chez les concernés.

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

Le collège échevinal a-t-il connaissance de tels incidents ?

Le collège échevinal a-t-il déjà eu des entretiens avec la police à ce sujet ?

Quelles mesures le collège échevinal a-t-il l'intention de prendre pour résoudre ce problème ?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Guy Arendt

Laurent Schanck

Alain Weins

Pour les conseillers communaux du DP,



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2023**

### **16A. Agressions dans les transports en communs et des lieux publics**

Questions des conseillers communaux du parti DP Walfer : copie en annexe.

Le bourgmestre François Sauber répond à plusieurs questions écrites des conseillers communaux du parti DP Walfer à ce sujet.

Le collège échevinal n'a jusqu'à présent pas eu connaissance d'agressions dans les transports en commun traversant Walferdange, ainsi qu'aux arrêts de bus et à la gare.

Aux alentours du Centre culturel et du hall omnisports, la police et une firme de sécurité privée chargée par la commune ont fait des rondes de contrôle ces derniers mois, et un certain nombre de problèmes ont ainsi pu être résolus. Le personnel sur place appelle systématiquement la police si une personne enfreint le bon ordre public.

Le rayon de contrôle des concierges communaux sera éventuellement élargi afin de prévenir des incidents.